

FONDATION DE ROTHSCHILD

Reconnue d'utilité publique

76 rue de Picpus
75012 PARIS
SIREN : 775 681 091
APE : 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

FONDATION DE ROTHSCHILD

Reconnue d'utilité publique

**76 rue de Picpus
75012 PARIS
SIREN : 775 681 091
APE : 8899B**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

Jégard Créatis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Rothschild relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation de Rothschild à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié :

- que les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et du règlement 2019-04 et ont été correctement appliqués ;
- les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements de la Fondation. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice et la manière dont ces arrêtés modifient ou non les comptes annuels de la Fondation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation de Rothschild à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation de Rothschild ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau le 26 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

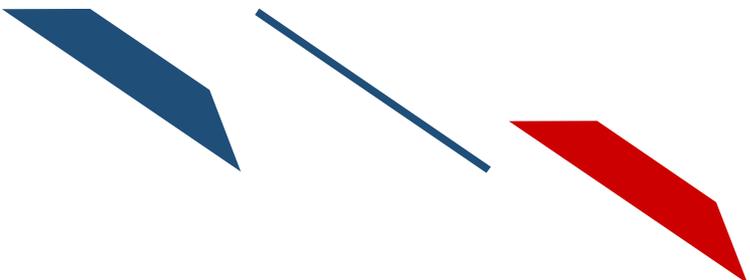
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay Sous-Bois, le 27 avril 2023

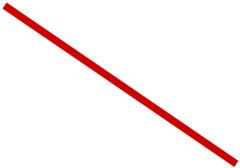
Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Franck NACCACHE
(f.naccache@jegardcreatis.com)
Date : 27/04/2023 17:35:07
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par email :
702364

Jégard Créatis
Franck NACCACHE
Associé



COMPTES ANNUELS



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	616 985	469 181	147 804	180 914
Frais de R&D	634 115	444 826	189 288	259 764
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets droits similaires	1 911 315	1 244 074	667 241	810 424
Immobilisations incorporelles en cours	299 005		299 005	44 993
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	378 732		378 732	378 732
Constructions	129 595 883	69 562 579	60 033 304	63 158 133
Installations tech., outillage	13 470 996	10 707 282	2 763 714	2 620 739
Immobilisations corporelles en cours	1 185 261		1 185 261	630 297
Avances et acomptes	12 001		12 001	42 577
Legs ou donations destinés à être cédés	152 530		152 530	152 530
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 393 714		4 393 714	4 393 577
Prêts	2 081 758		2 081 758	2 004 875
Autres immo. financières	108 396		108 396	108 089
ACTIF IMMOBILISE	154 840 692	82 427 943	72 412 749	74 785 645
STOCKS				
Stocks et en-cours	215 744		215 744	322 347
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	8 132 876	355 269	7 777 607	10 155 312
Legs ou donations				
Autres créances	4 367 489		4 367 489	2 835 868
DIVERS				
V.M.P.				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	23 346 332		23 346 332	22 258 203
Charges constatées d'avance	449 175		449 175	295 311
ACTIF CIRCULANT	36 511 617	355 269	36 156 347	35 867 041
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	191 352 308	82 783 213	108 569 096	110 652 686

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	36 095 310	36 095 310
Fonds propres statutaires	19 831 794	19 831 794
Fonds propres complémentaires	16 263 516	16 263 516
Fonds propres avec droit de reprise	3 340 971	3 295 455
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 340 971	3 295 455
Ecarts de réévaluation		
Réserves	11 969 280	11 410 648
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	11 969 280	11 410 648
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 162 684	-10 862 910
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-1 102 739	295 143
Situation nette (sous-total)	39 140 137	40 233 646
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 499 062	10 697 573
Provisions réglementées	1 538 079	1 538 079
TOTAL 1	52 177 277	52 469 298
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 340 034	2 340 034
Fonds dédiés	3 157 398	2 039 225
TOTAL 2	5 497 432	4 379 259
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 874 741	1 273 331
Provisions pour charges		
TOTAL 3	1 874 741	1 273 331
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 815 579	28 075 380
Emprunts et dettes financières divers	708 791	1 378 042
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 978 059	3 122 014
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	14 392 154	15 672 622
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	620 171	709 541
Autres dettes	3 462 729	3 531 978
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	42 164	41 221
TOTAL 4	49 019 646	52 530 798
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	108 569 096	110 652 686

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 395 766	1 393 641
Produits exceptionnels sur opérations en capital	688 136	610 694
Reprises sur provisions, transferts de charges		836
TOTAL V	3 083 903	2 005 171
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	183 615	1 380 691
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50	3 077
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
TOTAL VI	183 665	1 383 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 900 238	621 403
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	83 172 333	80 143 545
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	84 275 071	79 848 402
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 102 738	295 143
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

Annexes

Règles et méthodes comptables

1. PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	108 569 096 €
Total des produits du compte de résultat	83 172 333 €
Total des charges du compte de résultat	84 275 071 €
Résultat de l'exercice :	-1 102 738 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2. PRESENTATION DE LA FONDATION DE ROTHSCHILD ET DE SES ACTIVITES

Institution privée à but non lucratif, la Fondation a été déclarée d'Utilité Publique par décret du 8 avril 1886.

Sa vocation, perpétuée depuis sa création en 1852, est d'agir en faveur des personnes ayant besoin, à tous âges de la vie, d'une prise en charge sociale, médico-sociale ou sanitaire.

La Fondation accueille et accompagne les personnes les plus vulnérables : les enfants atteints de troubles du comportement ou en difficulté sociale, les adultes en situation de handicap physique ou psychique, ainsi que les seniors et personnes du très grand âge en perte d'autonomie ou atteintes de pathologies somatiques ou cognitives.

La Fondation est composée en 2022 de 15 établissements et d'un siège social : 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (ehpad), 2 établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), 1 hôpital de jour psychiatrique, 1 Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes à troubles autistiques, 1 accueil pour adultes et enfants porteurs de handicap mentaux, 2 Maisons d'Enfants à Caractère Social, 1 crèche multi-accueil inclusive, 1 Lieu d'Accueil Enfants/Parents, 1 résidence services seniors, 1 Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (sessad).

3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1. Contexte économique

- La politique de convergence tarifaire se traduisant par des ajustements de crédits de fonctionnement a perduré en 2022 ce qui a conduit le Siège à poursuivre et intensifier le suivi particulièrement fin des mesures demandées aux établissements pour tenter d'atteindre et conserver un équilibre financier.
- Le contexte inflationniste a nécessité des discussions et négociations avec de nombreux fournisseurs. En particulier, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les sous-traitants de restauration des établissements afin de maîtriser les augmentations des coûts qui à ce jour n'ont été que partiellement financées.
- Les accords du Ségur de la santé ont permis à certains établissements de la Fondation de bénéficier de crédits pérennes pour le financement des revalorisations salariales de personnels et de soutien à l'investissement pour les établissements sanitaires.

Des crédits reconductibles et non reconductibles ont été alloués par les ARS d'Ile de France et des Hauts de France au titre des financements salariaux du Ségur de la Santé pour un montant de 4 383 k€.

La Fondation a comptabilisé en 2022 les montants non financés par les tutelles (allègement des charges sociales sur les bas salaires, hausse de 7% du SMIC, prime grand âge, revalorisation du point d'indice, mesures salariales catégorielles pour les 2 Mecs).

La prime Grand Age est en attente de versement aux salariés bénéficiaires dès que les financements par l'ARS seront perçus.

3.2. Évènements exceptionnels

- Tension en ressources humaines

L'année 2022 a connu des tensions extrêmes en matière de recrutement des personnels infirmiers particulièrement et de rééducation, ainsi que pour les éducateurs spécialisés et les personnels du secteur de la petite enfance. Le recours à l'intérim a été très important, 96.3 ETP contre 56.88 en 2021 (+37.96 ETP).

De plus, le coût horaire des intérimaires s'est considérablement accru.

Il en résulte un cout d'intérim en 2022 de 5 225 k€ contre 2 735 k€.

- Activité

la MRG et la Guette n'ont pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant la pandémie Covid. Les futurs résidents demandent majoritairement des chambres simples. De ce fait, les chambre doubles sont difficile à occuper.

Par ailleurs la pénurie d'effectifs soignants a contraint à la fermeture temporaire par phase de 47 lits à la MRG à compter du mois d'août 2022.

L'hôpital de jour Serge Lebovici et la crèche Les 2 Marie ont souffert d'une activité en baisse, due en partie aux vagues de Covid du début d'année, qui ont touché les professionnels et les enfants. Pour le multi-accueil, un manque de personnel a conduit à différer l'accroissement de la capacité d'accueil de 66 à 96 places

- **Litige résidence hôtelière**
Un litige avec le locataire de la résidence hôtelière avait donné lieu en 2020 à la constitution de provisions pour créance impayée (467 k€) et d'une provision pour risque au titre de pénalités (254 €). Le litige a été soldé en 2022 par la signature d'un accord transactionnel et les provisions constituées ont été reprises.
- **Sauvegarde de trésorerie**
Afin de sauvegarder la trésorerie de la Fondation, les mesures du décret du 25 mars 2020 liées à la crise sanitaire ont permis le recours au PGE pour un montant de 6 m€. Le prêt est remboursé sur 4 ans à compter de décembre 2022.
De même, un différé de paiement des charges sociales a pu être mis en place : il subsiste une dette de 5 070 k€ à la clôture de l'exercice.
- **Garantie de financement**
Les 2 établissements sanitaires ex OQN, (USS et l'hôpital de jour Serge Lebovici) bénéficient toujours en 2022 de la garantie de financement des produits de la tarification.
L'hôpital de jour Serge Lebovici a ainsi pu bénéficier en 2022 d'un financement sous forme de dotation globale, la dotation modulée à l'activité (DMA) de l'USS comme celle de la CRAR ont pu être maintenu à leur niveau de 2019.

Seul l'USS, compte tenu de l'activité réalisée a donné lieu à la constitution d'un produit à recevoir, estimé à 217 k€ au titre de 2022 représentant environ 50% de la garantie estimée.
- **Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien**
La Fondation a déposé des dossiers pour obtenir des subventions du plan d'aide à l'investissement du quotidien dans le cadre des mesures de relance économique à la suite de la crise sanitaire.
En 2022, la Fondation a perçu 333 k€ au titre des demandes 2021.
- **Décret tertiaire**
La Fondation a lancé un appel d'offres pour un contrat de performance énergétique afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire de réduire la consommation d'énergies thermiques et électriques avant 2030.
La Fondation a conclu un accord d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les coûts engagés de ce projet sont comptabilisés au 31 décembre 2022 en immobilisations incorporelles en-cours pour 265 k€.
- **Modernisation Numérique**
Dans le cadre de la modernisation numérique du dossier patient/résident et en conformité des plans ESMS Numérique et H'OPEN pour lesquels la Fondation a été retenue, il a été conclu un accord d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les coûts engagés de ce projet sont comptabilisés au 31 décembre 2022 en immobilisations incorporelles en-cours pour 34 k€.

- Recettes et Produits exceptionnels
Des compléments de financement des ARS au titre des années 2021 sont intervenus en 2022 pour 1 567 k€ (en produits exceptionnels).
Par ailleurs, la Fondation a bénéficié d'une subvention exceptionnelle relative aux difficultés de 2021 pour 2 de ses établissements d'un montant de 600 k€ (en produits exceptionnels) et de 400 k€ (en produits d'exploitation) et de remboursements d'un fournisseur pour 172 k€ à la suite de la cession du contrat (en produits exceptionnels).
- Provision pour risques / entretiens professionnels
Celle-ci s'est élevée à 915 k€ en tenant compte des effectifs présents au 31/12/2022 pour lesquels les 3 cycles d'entretiens n'ont pas été réalisés ou retrouvés dans les dossiers du personnel.

3.3. Evènements postérieurs à la clôture

- Après l'ouverture du REPIT, le 1er février 2022, la montée en charge de l'activité s'est faite progressivement.
Le 6 février 2023, une rencontre entre l'ARS, la DSOL et la Fondation a eu lieu. L'ARS a alors demandé une refonte du projet d'établissement pour accueillir des personnes (adultes et enfants) souffrants de troubles du spectre autistique sans solution d'accueil.
Ce nouveau projet doit être effectif pour le 2 mai 2023.
- Legs : la Fondation a été notifiée qu'elle était co-bénéficiaire d'un legs avec la Fondation de France.
- Concernant le legs en cours (Hamaoui), la succession est désormais gérée par un notaire : l'existence d'un contrat d'assurance vie a été découverte et la part revenant à la Fondation est estimée à 298 k€.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la Fondation sont établis dans le cadre des règles définies par le législateur en matière de comptabilité budgétaire sous contrôle des autorités de tarification.

Le plan comptable retenu est celui préconisé par la Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Assistance Privée à but non lucratif, codifié par le législateur sous référence M 22. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité de Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction comptable et budgétaire des établissements publics de santé M21 et applicable aux établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC).
- Du code de l'action sociale et des familles, CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L 312-1 du CASF ;

4.2. Changement de méthodes comptables
NEANT

4.3. Dérogations aux principes comptables
NEANT

5. PRINCIPALES METHODES

5.1. Agrégation des comptes annuels

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée pour certains et d'autres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une agrégation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont annulées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les résultats des établissements soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de la Fondation provient de la compensation entre les déficits de certains établissements et les excédents d'autres établissements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et leur amortissement varie de 1 à 10 ans.

- **Fonds commercial :**

Le poste fonds commercial se compose de l'acquisition d'un fonds de commerce pour 300 k€ correspondant à la valeur des autorisations administratives afférentes à 30 lits et 12 places de rééducation fonctionnelle acquis au Centre Médico Chirurgical des Jockeys le 24 novembre 2004.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'est pas limitée. Un test de dépréciation a été effectué.

La valeur vénale du fonds commercial est estimée à une valeur supérieure au coût d'acquisition.

Il n'a donc subi aucune perte de valeur et ne doit pas être déprécié.

- **Autres immobilisations :**

Les différents logiciels de gestion (CEGID/DIRIPS et CORWIN/OSIRIS-MEDSPHERE) sont amortis sur une durée de 10 ans.

Le site internet a fait l'objet d'un amortissement à compter du 15 décembre 2018 sur une durée de 5 ans.

Des frais d'études sont amortis sur une durée de 5 ans.

5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont inclus dans le coût de production des immobilisations (Immeuble Lamblardie) jusqu'à la mise en service des immobilisations afférentes (article 213-9-1 al. 1 du PCG).

Il convient de noter également la comptabilisation de l'immeuble Lamblardie (hors VEFA) par composants, comme suit :

Composants retenus	durée Amortissement	% composants
CVCD	20	10%
Plomberie	20	5%
Divers accessoires Gros Œuvre	60	23%
Electricité	20	8%
Gros Œuvre structure bois	60	9%
Gros œuvre maçonnerie	60	14%
Cloisons doublages	25	5%
Menuiseries intérieures	25	4%

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

En parallèle, les subventions d'investissement sont également retraitées en fonction de la durée moyenne d'amortissement des composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants en mode linéaire :

Immobilisations corporelles	durée d'amortissements
Constructions	25 à 50 ans
Construction de la Résidence Services Alix	70 ans
Construction Lamblardie	60 ans
Install. générales agencements, aménagements	7 à 25 ans
Matériel et outillages	7 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans

La valeur résiduelle des constructions amorties est considérée comme nulle dans la mesure où la Fondation n'envisage pas la cession de ces immeubles.

L'établissement LE REPIT ayant ouvert le 1^{er} février 2022, l'intégralité de dépenses 2021 de 310 k€ a été comptabilisée en immobilisation qui font l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les immobilisations corporelles en cours s'élèvent au 31/12/2022 à 1 185 k€ et se décomposent de la façon suivante :

- Les travaux de déplacement du local fluide Oxygène de l'USS : 174 k€ ;
- Le projet de rénovation du réseau Lan et Wifi de la Fondation : 201 k€ ;
- Les travaux du Co-Living Séniors dans la résidence Alix : 581 k€ ;
- Les travaux de rénovation du SSI de la MRG : 173 k€ ;
- Les travaux de mise en conformité accessibilité de la Guette : 24 k€ ;
- Le projet séparation des locaux de CHEVILLY (Sje/Talents/Cor) : 29 k€ ;
- Les travaux de ventilation de la Mas MM Meppen 3 k€ ;

Les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent au 31/12/2022 à 299 k€ et se décomposent de la façon suivante :

- Mise en œuvre du décret tertiaire au sein des établissements : 265 k€ ;
- Mise en œuvre du programme ESMS numérique : 34 k€ ;

Ces projets sont suivis en interne et devraient aboutir en partie en 2023.

5.4. Participation et titres immobilisés, prêts et valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valorisation du portefeuille-titres au 31 décembre 2022 de 4 290 353 € dégageait une plus-value latente de 446 991 € qui n'a pas été réalisée.

5.5. Biens et créances reçus par legs ou donation destinés à être cédés

Les biens de 2 legs qui n'ont pas pu être vendus à la clôture de l'exercice figurent dans les immobilisations corporelles de l'actif pour 152.5 k€.

5.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

5.7. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Il est pratiqué une provision pour dépréciation dès lors qu'il existe un risque d'irrecouvrabilité sur les créances.

5.8. Subventions d'investissement sur biens renouvelables (avec droit de reprise)

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent, s'il s'agit de biens amortissables.

5.9. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des fonds propres au bilan. Elles sont constituées en vertu de dispositions réglementaires qui sont les suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R314-81 et R314-95 du CASF)
- pour produits financiers des ESMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

5.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la direction de la Fondation, après consultation de ses conseillers juridiques. Elles sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours seraient susceptibles de générer.

Au 31/12/2022 le solde des provisions de 1 875 k€ se décompose ainsi :

• Provisions pour litiges	1 308 k€
• Provision pour risques	567 k€

5.11. Fonds dédiés

Des financements privés, contributions financières destinés à financer des investissements, précédemment enregistrés en subvention d'investissement sont reclassés en fonds dédiés. Ils sont repris au compte de résultat dans les mêmes conditions. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

Les comptes 689 « Report en fonds dédiés » et 789 « Utilisation des fonds dédiés » sont utilisés conformément aux principes comptables ; les montants des « Report en fonds dédiés » correspondent aux fonds dédiés perçus en 2022 et non consommés, les montants des « Utilisation des fonds dédiés » correspondent aux consommations réalisées en 2022 dont l'origine du fonds est antérieure.

5.12. Engagement de départs en retraite – Indemnités de fin de carrière

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2022 est de 1 057 k€ contre 1 808 k€ au 31 décembre 2021.

Les critères retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 3.76 % contre 0.98% en 2021
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux d'augmentation des salaires : 3% pour les cadres et 3% pour les non cadres
- Taux de rotation du personnel : 9% pour les cadres contre 14% en 2021 et 16% pour les non cadres contre 6% en 2021
- Taux de charges sociales : 60% pour les cadres, 55% pour les non cadres
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Conventions collectives appliquées :
 - Hospitalisation privée à but non lucratif – CCN 31/10/1951
 - Etablissement et services pour personnes inadaptées et handicapées de 1966

Les indicateurs de taux d'actualisation et de rotation des cadres ont fait varier à la baisse le montant de l'engagement.

Selon le Procès-Verbal du Bureau du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2005, il existe un engagement au titre du régime spécial retraite concernant un ancien directeur général. Cette dette est couverte par une subvention annuelle.

5.13. Fiscalité

La Fondation de Rothschild étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative. A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, Contribution Economique Territoriale (CET), TVA. Elle est redevable uniquement de la taxe sur les salaires.

Toutefois, dans le cadre de la gestion du volume dévolu à la résidence hôtelière de l'immeuble Lamblardie, la Fondation est assujettie partiellement à la TVA pour ce secteur distinct.

5.14. Provisions pour congés payés

Les provisions ne sont pas comptabilisées dans les comptes administratifs des établissements sous gestion contrôlée mais apparaissent au bilan agrégé de la Fondation.

Certains financeurs ne veulent pas voir apparaître les provisions pour congés payés et considèrent que les provisions pour congés payés ne doivent pas être financées. Seuls le sont les congés pris.

Dans ce cas de figure, et afin de respecter les règles comptables, les provisions et charges sociales pour congés payés sont comptabilisées dans un dossier de régularisation.

5.15. Provisions pour médailles du travail

La Fondation de Rothschild ne provisionne pas le montant versé au titre des médailles du travail au vu de l'impact financier estimé non significatif.

5.16. Legs et donations

La nouvelle réglementation impose de comptabiliser les legs dès la date d'acceptation.

- Le legs LEROY a été clôturé en 2020 et enregistré dans les comptes du SIEGE GESTION PROPRE.

Il s'agit d'un legs affecté au profit de la Mas Myriam et Mendel Meppen. Il se compose d'une assurance vie d'un montant de 562 076 € perçu en août 2018 et d'avoires pour un montant de 290 488 €, soit un total de 852 565 €.

Ces sommes sont destinées à être affectées à la maintenance et rénovation du bâtiment en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissements et à l'amélioration et au remplacement des équipements.

Il reste à réaliser la vente d'objets inscrits à l'actif du bilan pour 12.5 k€

- Le legs HAMAOUI est un legs affecté au profit des ehpad. Il s'élève à la somme estimée de 140 000 € représentant la part revenant à la Fondation de Rothschild (legs conjoint avec 4 autres légataires à titre universel).
- Dons : le montant collecté en 2022 s'est élevé à 14.1 k€

5.17. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de la Fondation a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la gouvernance de la Fondation.

5.18. Dotations

Conformément à la réglementation n°2009-01 du 3 décembre 2009 du CRC, la Fondation de Rothschild étant une Fondation de patrimoine avec dotation, les dotations initiales et complémentaires des établissements ont été affectées en dotation pérenne représentative d'actifs aliénables.

5.19. Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (article 20 de la loi 2006.586 du 23/5/2006 sur le volontariat associatif)

Aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants (membres du bureau), ceux-ci étant tous bénévoles.

5.20. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 86 780 € TTC (article R123-1298 du code de commerce) et se décomposent ainsi :

- Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels : 86 780 €
- Honoraires au titre des diligences directement liées à la mission de contrôle des comptes des comptes annuels : NEANT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	1 231 319		24 113
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 938 264		273 318
Terrains	378 732		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	96 291 691		57 679
Constructions sur sol d'autrui	10 243 930		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	21 939 343		1 151 427
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 513 325		605 106
Installations générales, agenc., aménag.	1 143 798		33 520
Matériel de transport	203 122		57 124
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 018 298		393 827
Biens recus sur legs	152 530		
Immobilisations corporelles en cours	630 297		1 097 740
Avances et acomptes	42 577		12 001
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 557 645		3 408 424
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	4 393 577		137
Prêts et autres immobilisations financières	2 112 964		139 878
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 506 541		140 015
TOTAL GENERAL	152 233 768		3 845 870

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		4 332	1 251 100	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 262	2 210 321	
Terrains			378 732	
Constructions sur sol propre			96 349 370	
Constructions sur sol d'autrui			10 243 930	
Constructions, installations générales, agenc.		88 187	23 002 582	
Installations techn., matériel et outillages ind.		269 752	6 848 679	
Installations générales, agencements divers		21 092	1 156 226	
Matériel de transport		15 800	244 446	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		190 479	5 221 646	
Biens recus sur legs			152 530	
Immobilisations corporelles en cours		542 777	1 185 261	
Avances et acomptes		42 577	12 001	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 170 665	144 795 403	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			4 393 714	
Prêts et autres immobilisations financières		62 688	2 190 154	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		62 688	6 583 869	
TOTAL GENERAL		1 238 947	154 840 692	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	790 640	127 699	4 332	914 007
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 082 847	161 489	262	1 244 074
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 873 488	289 188	4 594	2 158 081
Terrains				
Constructions sur sol propre	46 560 246	2 626 737		49 186 983
Constructions sur sol d'autrui	5 309 600	446 151		5 755 751
Constructions installations générales, agenc., aménag.	13 446 984	1 261 048	88 188	14 619 844
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 444 639	506 717	269 753	5 681 603
Installations générales, agenc. et aménag. divers	734 835	94 069	20 777	808 127
Matériel de transport	203 122	7 056	15 800	194 379
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 875 208	338 444	190 479	4 023 173
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 574 634	5 280 223	584 996	80 269 861
TOTAL GENERAL	77 448 122	5 569 411	589 590	82 427 942

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	1 538 079			1 538 079
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 538 079			1 538 079
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 273 331	1 265 775	664 366	1 874 740
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 273 331	1 265 775	664 366	1 874 740
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	858 831	76 496	580 058	355 269
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	858 831	76 496	580 058	355 269
TOTAL GENERAL	3 670 241	1 342 271	1 244 424	3 768 088
Dotations et reprises d'exploitation		2 466 498	1 241 249	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Ressources	Solde au début de l'exercice	Virements de compte à compte	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 538 079	-	-	-	1 538 079
Dotation fonds de roulement	1 455 722				1 455 722
Réserves plus value des cessions d'immobilisations	82 357				82 357

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Virements de compte à compte	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs et réserves	50 801 413	25 146	2 044 720	1 465 718	51 405 561
Fonds ass sans droit de reprise	-				-
Dotation pérenne représentative d'actif inaliénable	-				-
Dotation pérenne représentative d'actif aliénable	19 831 793,84				19 831 793,84
Autres fonds propres sans droits de reprise	16 263 516,06				16 263 516,06
Legs et donations	-				-
Subv d'inv biens renouvelables	-				-
FONDS PROPRE SANS DROIT DE REPRISE	36 095 309,90	-	-	-	36 095 309,90
Apports avec droits de reprise	3 295 454,70		45 516,35		3 340 971,05
Subventions avec droit de reprise	-				-
FONDS PROPRE AVEC DROIT DE REPRISE	3 295 454,70	-	45 516,35	-	3 340 971,05
Excédent affecté à l'investissements	6 627 817,49				6 627 817,49
Réserve de trésorerie	1 869 015,92	-			1 869 015,92
Réserve de compensation	2 251 293,71	-	1 404 911,18	1 465 717,76	2 190 487,13
Excédent affecté en réserve de compensation.ch/amort.	549,80	25 145,96			25 695,76
Réserve de compensation diverses	661 971,06		594 292,35		1 256 263,41
RESERVES	11 410 647,98	25 145,96	1 999 203,53	1 465 717,76	11 969 279,71
Report à nouveau	- 10 862 910	- 25 146	1 522 924	1 797 554	- 11 162 686
RAN créditeur hors contrôle de tiers financeur	4 293 116,78	- 44 684,65	508 482,87	-	4 756 915,00
RAN débiteur hors contrôle de tiers financeur	- 10 854 417,15			96 517,74	- 10 950 934,89
RAN créditeur sous contrôle de tiers financeur	2 356 240,76	- 25 145,96	43 346,11	69 478,41	2 304 962,50
RAN débiteur sous contrôle de tiers financeur	- 6 657 850,30	44 684,65	971 094,89	1 631 557,42	- 7 273 628,18
Résultat de l'exercice	295 143	-	3 813 638	5 211 521	- 1 102 739
Résultat excédentaire hors contrôle de tiers financeur	463 798,22	-	646 815,44	463 798,22	646 815,44
Résultat déficitaire hors contrôle de tiers financeur	- 48 813,65	-	48 813,65	961 525,41	- 961 525,41
Résultat excédentaire sous contrôle de tiers financeur	1 598 000,08	-	1 400 167,38	1 598 000,08	1 400 167,38
Résultat déficitaire sous contrôle de tiers financeur	- 1 717 841,20	-	1 717 841,20	2 188 196,88	- 2 188 196,88
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	10 697 573	-	1 693 953	892 465	11 499 062
Subventions sans droit de reprise caisses de retraite	852 821,59		-	75 115,65	777 705,94
Subventions sans droit de reprise organismes publics	8 785 359,56		1 693 953,11	544 546,68	9 934 766,00
Effort construction	1 359 760,63		-	83 135,99	1 276 624,64
Subvention inscrites au résultat	- 300 368,50			189 666,21	- 490 034,71
Autres fonds (couverture BFR, renouv immo, reserves/+v)	1 538 079	-	-	-	1 538 079
Provision règlementée pour renouvellement d'immobilisation	1 455 721,56				1 455 721,56
Réserve plus-value des cessions d'immobilisation	82 357,02				82 357,02
TOTAL	52 469 298	0	9 075 235	9 367 256	52 177 276

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (comptes 19)	Reclassement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689)	Utilisation en cours de l'exercice (compte 789)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (comptes 19)
LEGS OU DONNATION	2 340 034	-	-	-	2 340 034
SIEGE SOCIAL	2 340 034				2 340 034
FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENTS	549 596	-	988 359	103 713	1 434 242
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	100 800		347 212	12 803	435 208
LA GUETTE	20 310		519 271,11		539 581
RESIDENCE SENIORS ALIX	7 791			7 791,00	-
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	85 919		41 720,22	30 952,66	96 687
USSD CENTRE MYRIAM DAVID	2 110				2 110
MAISON D'ENFANTS GERMAINE	1 100				1 100
SAINT JEAN EUDES	329 565		48 500	52 165,77	325 900
LE REPIT			31 656		31 656
CRAR CHANTILLY	2 000				2 000
FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION	981 411	123 995	396 194	158 536	1 343 064
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	367 390				367 390
LA GUETTE	98 925		88 303,60		187 228
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	94 849	9 230	5 968,28	15 000,00	76 587
USSD CENTRE MYRIAM DAVID	7 505		1 926,89		9 432
DIANE BENVENUTI	67 151	133 224	227 995,58	45 443,94	382 927
SAINT JEAN EUDES	338 092		72 000,00	98 092,40	311 999
CRAR CHANTILLY	7 500				7 500
AUTRES FONDS DEDIES	508 221	- 133 224	5 098	-	380 095
SIEGE SOCIAL	255 473				255 473
MAISON DE RETRAITE ET GERIATRIE	96 525		5 098		101 623
LA GUETTE	4 176				4 176
UNITE DE SOINS DE SUITE	2 466				2 466
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	407				407
MAISON D'ENFANTS GERMAINE	2 555				2 555
HOPITAL DE JOUR S. LEBOVICI	13 395				13 395
DIANE BENVENUTI	133 224	- 133 224			-
TOTAL FONDS DEDIES	4 379 260	- 9 230	1 389 651	262 249	5 497 432

L'écart sur les reclassements correspond pour 9230 € à une reprise par l'ARS de CNR non consommé

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 081 758	52 248	2 029 510
Autres immobilisations financières	108 396	108 396	
Clients douteux ou litigieux	406 721	406 721	
Autres créances clients	7 726 156	7 726 156	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	391 353	391 353	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	27 149	27 149	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	135 303	135 303	
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 473 853	2 473 853	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 339 831	1 339 831	
Charges constatées d'avance	449 175	449 175	
TOTAL GENERAL	15 139 695	13 110 185	2 029 510

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	139 076
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	62 193
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	25 759 145	3 540 125	12 709 244	9 509 776
Emprunts et dettes financières divers	765 226	624 186	141 040	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 978 059	3 978 059		
Personnel et comptes rattachés	3 547 607	3 547 607		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 666 778	7 713 083	1 953 695	
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	123 766	123 766		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 054 002	1 054 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	620 171	620 171		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 462 729	3 462 729		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	42 164	42 164		
TOTAL GENERAL	49 019 646	24 705 891	14 803 979	9 509 776

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 929 052
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Rubriques	Montant
<p>Produits</p> <p>Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations</p> <p>Charges</p> <p>Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations</p>	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	Intérêts courus	56 434,57	63 589,90	-7 155,33
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		56 434,57	63 589,90	-7 155,33
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40800000	Fourn. factures non parvenues	552 373,63	671 900,98	-119 527,35
40880000	Fourn. intérêts courus / port. négl	42 329,15	42 459,15	-130,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		594 702,78	714 360,13	-119 657,35
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
40840000	Fourn. immo factures non parvenues	56 930,41		56 930,41
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		56 930,41		56 930,41
AUTRES DETTES				
46860000	Autres charges à payer		45 734,70	-45 734,70
TOTAL AUTRES DETTES			45 734,70	-45 734,70
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42820000	Pers. dettes provis.congés à payer	2 433 388,09	2 293 977,00	139 411,09
42860000	Personnel : Autres charges à payer	921 252,10	275 078,55	646 173,55
43820000	Charges soc. s/congés à payer rtt	1 417 979,66	1 342 425,00	75 554,66
43860000	Org. sociaux autres charges à payer	513 680,64	139 571,10	374 109,54
44820000	Charges fiscales sur congés à payer	32 046,35	32 046,35	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		5 318 346,84	4 083 098,00	1 235 248,84
TOTAL CHARGES A PAYER		6 026 414,60	4 906 782,73	1 119 631,87

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	Charges constatées d'avance	449 175,27	295 310,74	153 864,53
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		449 175,27	295 310,74	153 864,53
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48700000	Produits constatés d'avance	-42 163,59	-41 221,21	-942,38
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-42 163,59	-41 221,21	-942,38

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	Usagers/clients produits n/facturés	221 523,74	330 980,00	-109 456,26
41810001	Redevables-produits à recevoir	843 658,70	1 420 912,78	-577 254,08
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 065 182,44	1 751 892,78	-686 710,34
AUTRES CREANCES				
40980000	Rabais remises ristournes à obtenir	44 744,15		44 744,15
42870000	Personnel : Produits à recevoir	346 017,06	387 929,76	-41 912,70
44870000	Etat produits à recevoir	695 430,97		695 430,97
46870000	Produits à recevoir	660 002,75	58 114,53	601 888,22
46870020	Produits à recevoir TIKVA	80 000,00	80 000,00	
TOTAL AUTRES CREANCES		1 826 194,93	526 044,29	1 300 150,64
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 891 377,37	2 277 937,07	613 440,30

Passage du résultat comptable au
résultat administratif

31/12/2022

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2022	Exercice 2021
RESULTAT COMPTABLE	- 1 102 740	295 143
Reprise du résultat antérieur	- 274 500	- 306 771
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 1 377 240	- 11 628
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 253 006	6 426
Siège Gestion propre	646 815	660
Ajustement des provisions	- 899 821	5 766
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 1 124 234	- 18 054
Siège Gestion contrôlée	- 168 591	458 032
MRG	- 1 133 088	- 771 933
La Gnette	- 39 993	- 5 756
Diane Benvenuti	- 55 694	- 139 393
St Jean Eudes	- 53 575	15 696
USS	- 23 173	284 451
Résidence Services Séniors Alix	- 61 705	- 48 814
Mas M. et M. Meppen	- 45 349	- 11 406
Clinique de Rééducation A. de Rothschild	521 152	307 900
Le Répit	41 802	
Hopital de Jour S. Lebovici	94 029	1 942
USSD Centre Myriam David	46 664	- 11 320
Ilot Bébés	23 992	20 729
Maison d'Enfants Germaine	- 141 381	- 78 007
Maison d'Enfants Les Talents	- 56 975	- 22 565
Les 2 Marie	- 72 348	- 17 612

Etablissements	Résultat comptable 2022	Reprise résultat	Résultat administratif 2022
MRG	- 1 133 088		- 1 133 088
La Gnette	- 39 993		- 39 993
Diane Benvenuti	- 55 694		- 55 694
St Jean Eudes	- 53 575		- 53 575
USS	- 23 173		- 23 173
Résidence Services Séniors Alix	- 61 705		- 61 705
Mas M. et M. Meppen	- 110 071	64 721	- 45 349
Clinique de Rééducation A. de Rothschild	521 152		521 152
Le Répit	41 802		41 802
Hopital de Jour S. Lebovici	94 029		94 029
USSD Centre Myriam David	35 395	11 268	46 664
Ilot Bébés	11 951	12 041	23 992
Maison d'Enfants Germaine	- 141 381		- 141 381
Maison d'Enfants Les Talents	305 556	- 362 531	- 56 975
Les 2 Marie	- 72 348		- 72 348
Sous-total établissements	- 681 143	- 274 500	- 955 643
Siège Gestion contrôlée	- 168 591		- 168 591
Siège Gestion propre	646 815		646 815
Ajustement des provisions	- 899 821		- 899 821
Sous-total Siège et ajustements	- 421 596	-	- 421 596
TOTAL	- 1 102 740	- 274 500	- 1 377 240

Montant en €	2022	2021	Ecart
MRG	30 774 782	30 464 997	309 785
LA GUETTE	6 855 738	6 613 115	242 623
DIANE BENVENUTI	4 536 993	4 094 783	442 210
SAINT JEAN EUDES	4 211 767	4 029 527	182 240
USS	4 924 048	5 449 219	-525 171
RESIDENCE SENIORS ALIX *	16 024	16 024	0
Total étabt pour pers. âgées	51 319 352	50 667 665	574 872
MYRIAM et MENDEL MEPPEN (Meaux)	3 853 349	3 578 027	275 322
CRAR CHANTILLY	8 997 853	8 748 550	249 303
LE REPIT	657 371,00		657 371
Total étabt pour pers. Adultes	13 508 573	12 326 578	370 671
HOPITAL DE JOUR S.LEBOVICI	1 612 855	1 574 613	38 242
USSD MYRIAM DAVID	984 144	928 820	55 324
ILOT BEBES			0
MAISON D'ENFANTS GERMAINE	2 107 846	2 118 205	-10 359
MAISON D'ENFANTS LES TALENTS	2 477 387	2 722 180	-244 793
LES 2 MARIE **	9 456	3 910	5 546
Total étabt enfance	7 191 688	7 347 729	- 226 796
Total produits de la tarification	72 019 613	70 341 971	718 747

* les recettes de la résidence Alix sont pour l'essentiel des loyers, à l'exception des recettes pour 2 résidents à l'aide sociale

** les recettes de la crèche Les 2 Marie sont des compensation liées à la fermeture de l'établissement due au covid.

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Total
Concours publics	-	39 721 080,36	17 779 994,00	751 826,00	58 252 900,36
Subventions d'exploitation	-	2 615,00	458 004,00	13 500,00	474 119,00
Subvention d'investissements	-	693 953,11	500 000,00		1 193 953,11
Total	-	40 417 648,47	18 737 998,00	765 326,00	59 920 972,47

POSTES	Capitaux à l'origine	Nombre d'annuités restantes	Annuités moyennes hors intérêts	Capitaux restant dus
<u>1° GARANTIES ACCORDEES</u>				
- Promesse hypothécaire conventionnelle de 1er rang sans concurrence à hauteur de 14 000 000 € sur le terrain sis à Gouvieux cadasté section D n° 615P à 624P et 635 à 637 jusqu'au 27 mars 2027 (dernière échéance 27 décembre 2028)	14 000 000	6,00	716 012	4 296 074
- Contrepartie de la garantie de la ville de Paris par affectation d'une hypothèque de 1er rang sur les biens immobiliers de la rue de Picpus pour les prêts : - à la CDC pour un montant de 6 285 123 euros sur 20 ans (taux : livret A + 1,2 %) : * contrat n° : 1011926 en date du 24 juin 2002 - au Crédit Foncier de France pour un montant de 2 027 571 euros sur 20 ans (taux fixe : 5,85 %) : * contrat n° 7227421S en date du 16 juillet 2002	cf. 2° ci-dessous			
- Promesse d'affectation hypothécaire en premier rang de l'ensemble immobilier sis 68 avenue Secrétan Paris 19e au profit du crédit Coopératif dans le cadre du prêt de 3 000 000 € consenti à l'ADIEP pour la construction d'un lycée sur une parcelle du terrain.				
- Affectation et hypothèque de 1er rang au profit de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France du volume 1 de l'ensemble immobilier à construire au 13bis à 17 rue Lamblardie à Paris 12ème en garantie du prêt A75171C6/C422560 d'un montant de 1 100 000 €.	1 100 000	12,75	73 951	942 881
- Affectation et hypothèque de 1er rang au profit du Crédit Coopératif, et de la Caisse d'Epargne et de prévoyance Ile de France et de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ile de France du volume 2, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ensemble immobilier à construire au 13bis à 17 rue Lamblardie à Paris 12ème prêt Caisse d'Epargne n°A75171CA/C422559 d'un montant de 4 284 500 € prêt Crédit Coopératif d'un montant de 4 284 500 € prêt Crédit Agricole d'un montant de 4 531 000 € maximum	13 100 000	12,33	886 632	10 935 125
- Nantissement de compte titre financier à hauteur de 21 807,50 € (prêt du Crédit Coopératif du projet Lamblardie)				
-Cession de créance non notifiée en garantie des prêts du projet Lamblardie pour les 3 organismes prêteurs - Nantissement de compte titre financier détenu à la RMM à hauteur de 700 000 € (prêt du Crédit Agricole Ile de France pour le finacement du fonds de roulement LES TALENTS	1 400 000	7,75	141 894	1 099 676
POSTES	Capitaux à l'origine	Nombre d'annuités restantes	Annuités hors intérêts	
<u>2° GARANTIES RECUES</u>				
- La ville de PARIS a accordé sa garantie (convention n° 106088 du septembre 2002) pour deux emprunts contractés : - à la CDC pour un montant de 6 285 123 euros sur 20 ans (Prêt PHARE - taux : livret A + 1,2 %) contrat n° 1011926 en date du 24 juin 2002 - au Crédit Foncier de France pour un montant de 2 027 571 euros sur 20 ans (taux fixe : 5,85 %) contrat n° : 7227421S en date du 16 juillet 2002	6 285 123			-
- Garantie reçue du Conseil Général du Val-de-Marne à hauteur de 100% du prêt de 1 300 000 euros obtenu auprès du Crédit Coopératif pour les travaux d'extension et de réaménagement de la Maison d'enfants de NOGENT : * contrat n° : 05050881 sur 20 ans (taux : 3,45 %) du 22 septembre 2006	2 027 571	1,75	162 983	285 220
- Garantie reçue de la commune de Chevilly Larue à hauteur de 100% du prêt de 2 627 000 euros obtenu auprès de la CDC pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'Ehpad St Jean Eudes * contrat n° : 1135971 sur 25 ans amortissement constant trimestriel (taux : 3,33 %) du 2 juillet 2009	1 300 000	3,75	86 200	323 251
- Prêt Garantie par l'Etat dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire de la COVID19 (décret du 20/03/2020)	2 627 000	13,75	108 548	1 492 533
	6 000 000	4,92	1 200 439	5 906 162
<u>3° LEGS et DONATION</u>				
Le Legs Gayed HAMAOU est comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2021. La succession n'est close au 31/12/2022.				
<u>4° AUTRES ENGAGEMENTS</u>				
POSTES	Montant de l'acquisition TTC	Nombre d'échéances restantes	Mensualité TTC	Cumul mensualités TTC
- Contrat de crédit bail mobilier (Crédit Agricole Leasing) pour du matériel d'équipement avec option de rachat de 2016,98 € ttc	36 601,99	6	698,26	4 189,56

Effectifs salariés en nombre **présents** au 31 décembre et en Equivalent Temps Plein (ETP)

Etablissements	2022		2021	
	Total EFFECTIFS	Total des ETP	Total EFFECTIFS	Total des ETP
101 SIEGE SOCIAL	21	20,29	21	20,29
102 MAISON DE RETRAITE ET DE GERIATRIE	323	317,44	338	331,31
103 RESIDENCE LA GUETTE	65	62,30	70	66,70
104 UNITE DE SOINS DE SUITE	49	48,30	54	52,83
105 RESIDENCE SENIORS ALIX	6	5,85	5	4,85
106 M.A.S. MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	44	42,50	45	43,20
107 SESSAD CENTRE M. DAVID	10	6,76	12	8,06
108 MAISON D'ENFANTS GERMAINE	31	28,76	30	28,26
109 HOPITAL DE JOUR S. LEBOVICI	24	18,60	21	17,30
110 L'ILOT BEBES	6	3,01	6	3,46
111 RESIDENCE DIANE BENVENUTI	52	49,54	51	49,82
115 MAISON D'ENFANTS LES TALENTS	13	12,50	16	15,50
116 RESIDENCE SAINT JEAN EUDES	39	38,20	34	33,10
118 LES 2 MARIE	20	18,80	25	22,95
119 LE REPIT	9	6,40	5	4,80
206 CENTRE DE READAPTATION A. DE ROTHSCHILD	86	80,57	97	87,80
Total général	798	759,82	830	790,22

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	149	
Autres intérêts et produits assimilés	100 119	32 308
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		466
TOTAL III	100 268	32 774
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières amortissements, provisions		
Intérêts et charges assimilées	555 663	564 415
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL IV	555 663	564 415
RESULTAT FINANCIER	(455 395)	(531 641)

- Les autres intérêts et produits correspondent à des ajustements sur le remboursement des prêts pour effort construction.

- Les intérêts et charges correspondent aux intérêts des différents emprunts pour 555 663 € contre 564 415 € en 2021.

Aucune plus-value sur le portefeuille titre n'a été réalisée au cours de l'exercice. Le portefeuille titres dégage une plus-value latente de 447 k€ à la clôture de l'exercice.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 395 766	1 393 641
Produits exceptionnels sur opérations en capital	688 136	610 694
Reprises sur provisions, transferts de charges		836
TOTAL V	3 083 903	2 005 171
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	183 615	1 380 691
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50	3 077
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
TOTAL VI	183 665	1 383 768
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 900 238	621 403

- En 2021, les produits et charges exceptionnels sur opération de gestion concernaient essentiellement les régularisations sur les primes et provisions SEGUR pour retraitement analytique (il n’y aucun impact sur le compte de résultat) pour un montant de 1 380 691 €.
- En 2022, les produits exceptionnels concernent :
 - des compléments de financement par l’ARS au titre de 2021 pour 1 567 539 €,
 - une subvention d’un organisme privé au titre des déficits 2021 de 2 établissements pour 600 000 €,
 - une indemnisation a la suite de la rupture d’un contrat avec un fournisseur pour 172 208 €,
 - diverses régularisation pour 56 019 €.
- Les produits exceptionnels sur opération en capital concernent l'amortissement des subventions rapportées au résultat de l'exercice pour 688 136 €.
- Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent :
 - une indemnité pour un ancien litige pour 73 500 €,
 - une régularisation sur recettes 2021 trop provisionnée pour 110 115 €